

Office du Ducroire

Vers un élargissement de ses missions

En tant que Guichet unique des exportateurs, l'Office du Ducroire (ODL) soutient les activités des entreprises exportatrices luxembourgeoises via des assurances-crédit et les promeut par l'octroi d'aides financières. Afin de continuer à répondre aux besoins des entreprises, l'ODL souhaite élargir son mandat et moderniser sa structure. Entretien avec Arsène Jacoby, président du comité de l'ODL, et Simone Joachim, secrétaire générale de l'ODL.

Un projet de loi relatif à l'élargissement des missions de l'ODL est en cours d'approbation. Que va-t-il vous permettre ?

Aujourd'hui, les entreprises travaillent dans un environnement mondialisé où la concurrence est rude. Il est donc essentiel que l'ODL puisse, à côté de ses missions actuelles, se doter de nouveaux instruments lui permettant d'accepter des risques dans le domaine de l'accès au financement bancaire des entreprises exportatrices/importatrices. L'octroi d'aides financières à l'exportation sera désormais intégré dans le mandat de l'ODL. Ainsi, le COPEL (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises) ne fera plus l'objet d'une convention signée avec l'État, comme c'était le cas depuis 2002, mais sera une activité à part entière de l'Office. Le projet de loi a également pour objet de moderniser notre structure et notre fonctionnement pour être sur la même ligne que n'importe quel organisme public. Cela signifie de disposer d'un conseil d'administration dirigé par un président désigné par le gouvernement, d'une direction s'occupant de la gestion journalière et du personnel propre. Actuellement, l'ODL est administré par un comité dont le président et les membres sont nommés par le gouvernement pour 3 ans. L'élargissement du mandat ainsi que la refonte organisationnelle nous permettra de compléter notre offre actuelle avec de nouveaux produits d'assurance et de garanties pour encore mieux répondre



Arsène Jacoby, président du comité de l'Office du Ducroire, et Simone Joachim, secrétaire générale de l'Office du Ducroire.

aux besoins actuels des exportateurs, et plus particulièrement des PME qui ont des besoins spécifiques.

Vous prévoyez donc de travailler plus étroitement avec les banques...

En effet, nous venons de signer, en mai dernier, le 1^{er} contrat-cadre avec une banque, à savoir la BIL, afin d'accroître les prêts liés au financement des activités commerciales internationales des entreprises luxembourgeoises. L'export/import nécessitant des liquidités financières importantes, la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources financières

immédiates est donc déterminante pour sa compétitivité. L'accord signé avec la BIL permettra à ses clients d'obtenir un accès plus facile aux financements pour des projets à l'international grâce à une assurance des crédits bancaires qui couvre partiellement le risque de non-remboursement de l'emprunteur. Pour la banque, c'est aussi une manière de se protéger contre le risque de non-paiement des prêts accordés à ses clients et ainsi de lui permettre d'octroyer des lignes de crédit plus importantes avec un niveau de risque acceptable. C'est un bel exemple de synergie entre le secteur public et privé avec comme objectif ultime le développement de la compétitivité internationale de l'économie luxembourgeoise.

Ce projet de loi est une véritable refonte de votre cadre légal actuel. A quand son application ?

Nous pensons que le projet pourrait être voté à l'automne. Des avis, positifs, ont déjà été remis et d'autres devraient suivre dans les prochaines semaines. Ledit projet est en effet une refonte complète de notre cadre légal en ce qu'il réunit en un seul texte de loi l'ensemble des dispositions légales et réglementaires nécessaires à notre travail. Et nous avons besoin de cette unification pour continuer à jouer pleinement notre rôle auprès des entreprises exportatrices à l'avenir.

Propos recueillis par Isabelle Cousset